

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 13 DECEMBRE 2018 A 19 H 30

PROCES VERBAL

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Martine PERINET, Maire, Stéphane ALLARD, Pascal BRONDEX, Marie-Laure GAIDON, Adjoint, Dominique MORAND, Roland LIGEON, Paul SEIGNEUR, Sylvianne MILLET-BAUDEY, Pierre SOLLE, Jean-Michel MUFFAT-JEANDET, Gaspard CHATELLARD.

EXCUSES : Mesdames Muriel MORAND, Céline GACHET, Monsieur Hervé GROSSET-BOURBANGE.

Monsieur Gaspard CHATELLARD a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance précédente et conformément à l'ordre du jour, prend les décisions suivantes :

- 1- PREND ACTE** de la désaffectation des cabanes à ordures ménagères, précisant que la commune recouvre l'ensemble des droits et obligations attachés aux biens désaffectés qui est réintégré dans le patrimoine communal ; il est précisé que celles-ci sont fermées à partir d'aujourd'hui et que la collecte des nouveaux conteneurs semi-enterrés démarre le 17 décembre 2018 ;
- 2- APPROUVE** les tarifs de l'eau pour l'année 2019 :

1/ Eau potable (H.T)			
	2018	2019	Variation
Part fixe	27.00 €	29.00 €	7.41 %
Redevance (par m3)	1.08 €	1.12 €	3.71 %
Redevance Agence de l'Eau par m3 (prix fixé par l'agence)	0.29 €	0.27 €	-6.90 %
2/ frais d'accès au réseau, location de compteur, location de robinets inviolables			

	2018	2019	variation
Frais d'accès au réseau HT (nouvel abonné) (2H30 de main d'œuvre à 29 €)	72.50 €	75 €	3.45 %
Location des compteurs par année, HT			
Diam 15	7.07 €	7.07 €	0
Diam 20	8.63 €	8.63 €	
Diam 25	15.78 €	15.78 €	
Diam 30	16.75 €	16.75 €	
Diam 40	28.04 €	28.04 €	
Diam 50	71.09 €	71.09 €	
Diam 80	145.60 €	145.60 €	
Location robinets inviolables par année HT	5.87 €	5.87 €	0
Forfait frais de déplacement (fermeture, ouverture de branchement)	46.40 €	50 €	7.76 %
3/ FRAIS DE CONTROLE DES INSTALLATIONS INTERIEURES : en cas d'utilisation de sources privées, de récupération d'eau de pluie ou d'utilisation de l'eau communale :			
forfait		30.00 € HT	
+ Temps réel passé par le service des eaux pour effectuer le contrôle		30.00 € HT/h	

3- **APPROUVE** les tarifs des travaux assurés par les services techniques à compter du 1^{er} janvier 2019 :

TRAVAUX DIVERS (Budget commune)	2018	2019
Main d'oeuvre employé communal Tarif horaire	29 €	30 €
Tarif horaire engins sans chauffeur	70 €	70 €
RACCORDEMENT DES BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE AU RESEAU PUBLIC (Budget eau)		
Forfait de prise en charge par raccordement HT	130 €	130 €
Main d'œuvre technicien communal Tarif horaire HT	29 €	30 €
Pièces et fournitures HT	Prix d'achat + 15 %	Prix d'achat + 15 %
Coupure ou ouverture du branchement d'eau potable HT, forfait	50 €	50 €

- 4- **FIXE** le montant de l'allocation de transport scolaire pour les élèves fréquentant un établissement éloigné à 155 € par élève pour l'année 2018-2019 ;
- 5- **APPROUVE** les participations pour la restauration scolaire des élèves de Demi-Quartier ainsi qu'il suit par élève et par repas :
- Collège Saint-Jean Baptiste : 2 €
 - Ecoles publiques et primaires de Combloux : 1.26 €.
- 6- **APPROUVE** les frais de secours sur pistes pour la saison 2018-2019 :

Secours sur pistes :	2017-2018	2018-2019
1 ^{ère} catégorie (front de neige et petits soins) (1)	58 €	59 €
2 ^e catégorie (zone A, dite rapprochée) (2)	220 €	224 €
3 ^e catégorie (zone B, dite éloignée) (2)	370 €	377 €
Hors piste accessible gravitairement au cours des heures normales d'ouverture des remontées mécaniques en traîneau	730 €	745 €
Secours héliportés	Coût réel facturé	
Secours hors piste :		
Frais de secours effectués hors pistes, dans des secteurs éloignés des pistes de ski, non accessible gravitairement, en dehors des heures normales d'ouverture des remontées mécaniques, caravanes de secours, recherche de nuit : facturation sur la base des coûts horaires		
Coût / heure piste secouriste	49 €	50 €
Coût / heure engin de damage (avec chauffeur)	185 €	197 €
Coût / heure scooter (sans chauffeur)	33 €	35 €
Secours héliportés	Coût réel facturé	
Facturation forfaitaire pour frais de dossier, par secours	80 €	

- 7- **ADMET** en non valeur des créances irrécouvrables de 14 € sur le budget communal 2018 et de 6.75 € sur le budget de l'eau ;
- 8- **ACCEPTE** d'attribuer l'indemnité de conseil à Mr le Trésorier Principal au taux de 100 %, par 9 voix pour, 1 contre et 1 abstention ; Madame Sylviane MILLET-BAUDEY ne s'oppose pas à la réglementation qui permet l'attribution de cette indemnité, mais elle est gênée que Monsieur le Trésorier puisse la solliciter ; elle est totalement opposée au système qui autorise le cumul d'indemnités ;
- 9- **ACCEPTE** l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits de 2018, avant le vote du budget primitif de 2019.
- 10- **PREND** connaissance des informations suivantes :

- de la décision N° 2018-13 du 19 novembre 2019 décidant d'ester en justice et confiant la défense de la commune à Me LIGAS RAYMOND de Grenoble, suite au recours contre le permis de construire de la SCI L'Idéal n° 07409918A0010 ;
- de la décision n° 2018-14 du 19 novembre 2018 concernant la passation d'un avenant de 629.54 € sur la maîtrise d'œuvre des travaux de desserte forestière de Plein Rocher ;
- de la création du syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale Mont-Blanc Arve Giffre, le 3 décembre dernier ;
- de la procédure en cours concernant le litige qui oppose les communes de Demi-Quartier et Combloux à certains riverains du chemin de la Côte Pugin ;
- du programme du festival du Baroque 2019 ;
- du projet de régularisation des emprises du chemin rural de Beauregard en lien avec le projet d'aménagement du réseau d'assainissement par le SIABS jusqu'à Beauregard ;
- de remerciements suite à l'octroi de colis de Noël ;
- de l'arrêté préfectoral prorogeant la période de restriction d'eau potable, et notamment concernant la possibilité de faire fonctionner les canons à neige à la Princesse ;
- du projet en cours concernant le label pays d'art et d'histoire ;
- de l'Etat-Civil et de l'urbanisme à la date 13 décembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

Le Maire,

Martine PERINET.